HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°25

Informations du 21 au 27 octobre 2006

Inventaires
20 ans d'expertise au service de l'Habitat et des Collectivités

JOURNAL OFFICIEL du 21 au 27 octobre 2006

Loyers: Indice de référence du deuxième trimestre de l'année 2006
Avis relatif à l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre de l'année 2006
J.O n° 248 du 25 octobre 2006 page 15805 - texte n° 81 - NOR: ECOS0650038V
http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOS0650038V

CIRCULAIRES

Circulaire relative à la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement
L'objet de la présente circulaire est de présenter les 112 articles de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, en indiquant pour chacun d'eux les conditions de son entrée en vigueur…
B.O Equipement - Circulaire - n° 2006-68 UHC/DH - 2006-09-11 - NOR: SOCU0610549C
http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/Bo200618/A0180036.htm

NDLR / Cette circulaire indiquée sur le site du Ministère du Logement n'est toujours pas disponible sur ce site au lien suivant
http://www.logement.gouv.fr/IMG/doc/Circulaire_derouleur.doc
Si l'annexe de la circulaire n'est également pas disponible (malgré un signalement au webmestre), la lettre des ministres relative à la circulaire l'est toujours à la date du 25/10/2006

REPONSES MINISTERIELLES

Taux réduit de TVA pour les modes de chauffage utilisant des énergies renouvelables.
Le 14 février 2006, le Conseil de l'Union européenne a adopté à l'unanimité la directive n° 2006/18/CE du 14 février 2006 autorisant les États membres à rétablir la TVA à taux réduit pour les fournitures de chaleur. Cette évolution de la législation communautaire va permettre aux trois millions d'abonnés aux réseaux de chaleur en France de bénéficier de cette mesure fiscale. La transposition de cette directive a été adoptée au Parlement et insérée dans la loi portant engagement national pour le logement. Les nouvelles dispositions s'appliquent à compter de la date de la publication de la loi, soit le 17 juillet 2006…
Assemblée Nationale - 2006-10-17 - Réponse Ministérielle N° 92584
http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-92584QE.htm

Servitude de passage vers une sépulture installée sur un terrain privé
L'inhumation régulière d'une personne décédée dans une propriété particulière confère à sa sépulture les caractères d'inaliénabilité, d'incessibilité et d'imprescriptibilité. Ces caractères emportent, en cas de vente de la propriété, une double conséquence : d'une part, les nouveaux propriétaires devront entretenir la sépulture et s'abstenir de toutes dégradations ; d'autre part, les héritiers du défunt bénéficieront de plein droit d'une servitude de passage pour accéder à la sépulture. Il s'en déduit également, même si ce point n'a jamais donné matière à jurisprudence, que cette servitude du fait de l'homme ne serait pas susceptible de s'éteindre pour non-usage trentenaire de la prescription. Il peut toutefois être conseillé aux héritiers de stipuler dans le contrat de vente les modalités d'exercice de cette servitude et le sort futur de la sépulture…
Sénat - 2006-10-19 - Réponse ministérielle N° 23507
http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ060623507

Taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus rendus constructibles
La délibération du conseil municipal qui institue cette taxe s'applique aux cessions réalisées à compter du premier jour du troisième mois qui suit la date à laquelle cette délibération est intervenue. La délibération du conseil municipal qui adopte la taxe est notifiée aux services fiscaux au plus tard le premier jour du deuxième mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue, soit dans le même exemple avant le 1er avril 2007. A défaut, la taxe n'est pas due…
Sénat - 2006-10-19 - Réponse ministérielle N° 24186
http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ060824186

REVUE DU WEB

Enquête mensuelle dans le bâtiment
Selon les chefs d'entreprises interrogés en octobre, le dynamisme du secteur du bâtiment se maintiendrait d'ici la fin de l'année. Leurs réponses indiquent une nouvelle amélioration de leur activité récente et de leurs perspectives personnelles d'activité pour les trois prochains mois. L'opinion des professionnels sur l'évolution du secteur du bâtiment dans son ensemble se stabilise à un niveau supérieur à sa moyenne de longue période…
INSEE - 2006-10-26
http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_conj/donnees/batiment.pdf

Contrats Urbains de Cohésions Sociale - Les questions qui restent
La seconde circulaire, sur la mise en œuvre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et les marges de manœuvre dont disposent les collectivités, soulève encore de nombreuses questions…
Association des maires de grandes villes de France - AMGVF - 2006-10-10
http://www.grandesvilles.org/IMG/pdf_GVH677.pdf

Logements sociaux déconventionnés: une expertise ordonnée par la justice
Une (première) petite bataille gagnée par les associations de locataires HLM dans le conflit né des déconventionnements…
Source : Le Moniteur et AFP
http://www.lemoniteur-expert.com/depeches/depeche.asp?id=DFF4A2768&acces=0

>> Commentaires : rappelons que le "déconventionnement HLM" est la faculté pour les bailleurs sociaux, au terme des "conventions avec l'Etat" et après avoir remboursé les emprunts aidés, de sortir du cadre HLM et de retrouver - selon des modalités plus ou moins progressives- leur liberté par exemple de fixer les loyers. Nombre d'élus s'étaient offusqués de ces opérations qui, en plus, soustrayaient les logements ainsi déconventionnés de leur décomptes de logements sociaux (quota SRU...).
Piquant supplémentaire : Icade Patrimoine est l'une des nouvelles appellations de la SCIC... qui fut la filiale immobilière de .. la Caisse des dépôts et consignations (l'organisme qui centralise la collecte du Livret A pour, sur cette ressource, financer l'essentiel des prêts HLM) !

Réforme des autorisations d'urbanisme
L'ordonnance du 8 décembre 2005, portant réforme des autorisations d'urbanisme et ratifiée par la loi portant Engagement national pour le logement du 13 juillet 2006, renvoie son entrée en vigueur à la publication d'un décret d'application. L'ordonnance prévoit une entrée en vigueur de la réforme « au plus tard le 1er juillet 2007 ». Le projet de décret, qui doit compléter et préciser les dispositions essentielles de l'ordonnance, est actuellement sur le bureau du Conseil d'État. Sa publication a été reportée plusieurs fois…
Source : Business Immo
http://www.businessimmo.info/pages/lettre/fiche.php?s_code=061025N146#11

Politique et urbanisme : avec DSK, les villes dans la campagne
Il faut réfléchir à une idée nouvelle. Créer de nouvelles villes à l'écart de celles qui existent, là où il y a des noeuds de communication." Cette petite phrase a été lancée par Dominique Strauss-Kahn le 18 octobre, lors du premier débat avec Ségolène Royal et Laurent Fabius en vue de l'investiture socialiste à l'élection présidentielle. La formule de DSK, qui répondait à une question sur la crise du logement, a provoqué, c'est le moins que l'on puisse dire, des remous chez les architectes et urbanistes, mais aussi chez les élus. Accédez à l'intégralité de cet article sur Lemonde.fr
LE MONDE | 23.10.06 | 14h10
http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-823448,36-826567,0.html

***Informations signalées et commentées par Guy Lemée** http://www.inventaires.fr **via la liste de diffusion (accès libre et gratuit) :** http://fr.groups.yahoo/com/group/logementsocialeconomielocale/*

Ce bulletin d'informations est édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (IDVO/"Informations légales")

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires* (http://www.inventaires.fr) à l'adresse courriel : contact@inventaires.fr

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés